

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 novembre 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.371**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 23 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] je souhaite obtenir une copie de documents détenus par votre ministère qui contiennent les informations suivantes en lien avec les directives médicales anticipées :

1. Le nombre d'inscriptions au registre des directives médicales anticipées :  
Si possible ventilé par année financière ou calendrier depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (RLRQ, c. S-32.0001) et par région sociosanitaire;
2. Le nombre d'inscriptions au registre des directives médicales anticipées qui ont été modifiées :  
Si possible ventilé par année financière ou calendrier depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (RLRQ, c. S-32.0001) et par région sociosanitaire;
3. Le nombre d'inscriptions au registre des directives médicales anticipées qui ont été annulées :  
Si possible ventilé par année financière ou calendrier depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (RLRQ, c. S-32.0001) et par région sociosanitaire;
4. Le nombre de demandes d'inscriptions au registre des directives médicales anticipées qui ont été refusées :  
Si possible ventilé par année financière ou calendrier depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (RLRQ, c. S-32.0001) et par région sociosanitaire;
- ... 2
5. Le nombre total d'intervenants qui détiennent une autorisation d'accès au registre des directives médicales anticipées :  
Si possible ventilé par établissement de santé et de services sociaux ou par région sociosanitaire;

6. Le nombre total de consultations au registre des directives médicales anticipées effectuées par les intervenants qui détiennent une autorisation d'accès :  
Si possible ventilé par établissement de santé et de services sociaux ou par région sociosanitaire ». (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé  
Annick Leblanc

p.j.